



SECTIONS D'EURE-ET-LOIR



I - COMPTE-RENDU DU CTP « INFORMEL » DU 15/12/2009 PRESIDE PAR MME LA TPG D'EURE-ET-LOIR

Le 15/12/2009, les organisations syndicales (Syndicat National SNUI / SUD TRESOR 28 - CGT IMPOTS / TRESOR 28) ont été conviées pour écouter l'exposé de la mise en place de la DDFIP d'Eure-et-Loir.

L'essentiel des éléments communiqués a porté sur, d'une part, l'organigramme de notre future Direction, d'autre part sur les contraintes immobilières liées à cette mise en place.

Si le premier point n'appelait pas de remarque particulière, le second, en revanche, constitue une nouveauté en matière de restructuration.

En effet, outre la volonté, de la part de Mme la TPG, de distinguer la création juridique de la DDFIP de l'aspect « installation des agents », et donc des conditions de travail, nous n'avons pu que constater que la création de la DDFIP en Eure-et-Loir démarre dans un magistral « couac ».

La circulation des informations liées aux installations immobilières n'a pas été à la hauteur des grands enjeux affichés sur la dernière période : Malgré les belles paroles du Directeur Général qui affirme à longueur de courriers que la concertation et le dialogue social restent de mise (cf. sa circulaire en date du 10/07/2009), les représentants du personnel (Union SNUI / SUD TRESOR - CGT IMPOTS / TRESOR) ont été soigneusement écartés de tous les échanges liés au programme immobilier (Site « République » (HDF), site « rue du Grand Faubourg », site du futur SIP de DREUX).

Les explications fournies sur la soi-disant dichotomie qu'il convient de faire entre la création de la DDFIP, d'une part, et son installation immobilière, d'autre part, a fait long feu. En témoignent les dysfonctionnements divers qui ont empêché la transmission de l'ensemble des documents relatifs à l'installation des agents dans cette nouvelle structure.

L'administration, représentée par Mme la TPG, s'est refusée à toute polémique : Cependant, les faits sont là, le CHS-DI n'a pas été mis en mesure de remplir son rôle et, donc, d'intervenir sur les futurs plans. Ces derniers ont pourtant fait l'objet, de la part des organisations syndicales soussignées, de multiples demandes de communication, sans résultat.

Chacun appréciera dès lors, la portée des discours de la DG qui semblent plus faire semblant de s'intéresser en surface aux conditions de travail, que de vouloir s'intéresser ou s'approprier le fond du problème. Cependant le discours se veut rassurant : « Nous avons du temps, l'été 2010 est encore loin » (!) Toutefois, le bornage dans le temps reste extrêmement ferme. Le CHS-DI et les éventuels groupes de travail associés à la réflexion disposent d'une fenêtre qui se fermerait fin janvier 2010 ! Nous ne pouvons accepter de telles oukases, la réflexion et la concertation devant pouvoir se dérouler dans des conditions sereines. Comment croire que des réflexions constructives, voire des modifications des projets, puissent se dérouler dans un laps de temps aussi court ? Chacun saura y apporter une réponse.

En tout cas, l'Union SNUI / SUD TRESOR et la CGT IMPOTS / TRESOR ont pu mesurer l'écart existant entre les discours nationaux et leur déclinaison au plan local. Cela s'avère plus compliqué qu'il n'y paraît : C'est bien joli, mais en Eure-et-Loir, il faut avancer !

A l'initiative de l'Union SNUI / SUD TRESOR et la CGT IMPOTS / TRESOR, ont été abordés, outre le problème formel relaté ci-dessus (non saisine du CHS-DI dans le cadre des projets de travaux de la rue du Grand Faubourg et du site « HDF CHARTRES »), les points suivants :

- les conditions d'installation du service comptabilité de la DDFIP (locaux de la TG 28), avec la problématique d'un service devant être installé sans ouverture sur l'extérieur (pas de lumière extérieure directe, pas de ventilation directe), problème auquel s'ajoute la perspective d'un plateau fonctionnant ainsi en vase clos. Un tel point aurait bien évidemment dû passer par un CHS préalable à la convocation des deux CTP du jour (voir fin de communiqué).
- les conditions de travail, plus généralement : les organisations syndicales soussignées ont dû rappeler l'attachement affiché de l'administration centrale au fait que les agents doivent pouvoir exercer leur métier dans les « meilleures conditions possibles ». En Eure-et-Loir, nous n'en prenons pas le chemin. Cela étant, Mme la TPG d'Eure-et-Loir nous a déclaré en séance que « on a un objectif commun : les bonnes conditions de travail des agents, et de

mise en place de la fusion ». Bien entendu, nous saurons le lui rappeler le cas échéant, même s'il semble bien que l'un des objectifs prenne le pas sur l'autre.

- les conditions d'accueil du public à l'HDF de CHARTRES : ce dernier sera revu avant la création du SIP sur ce site, donc pas avant 2011. Aussi, il a été demandé à Mme la TPG de prendre en compte tous les paramètres indispensables au bon exercice de cette mission, entre autres les conditions d'accueil lors de la prochaine campagne IR sur le site de CHARTRES, en l'attente de la finalisation attendue des travaux dans le cadre du site concerné.
- Concernant les services communs, Mme la TPG considère qu'à ce stade il n'y a rien à changer. Tout au plus, conviendra-t-il de le dimensionner à la structure « DDFIP » de notre département, sans plus s'étendre sur la réponse.
- Sur le PRS (pôle de recouvrement spécialisé) et sa date de mise en place : ce dernier devrait voir jour d'ici l'été 2010. L'aspect immobilier de son installation ne devrait, aux dires de l'administration, pas poser de problèmes majeurs, dans la mesure où il s'agit d'une petite structure (peu d'agents), et dont la place naturelle devrait se situer dans les locaux du PRF (pôle de recouvrement forcé). Cela ne préjuge en rien des contraintes immobilières que cela pourra générer.

En conclusion, outre l'organigramme, qui a fait l'objet d'une lecture précise, notre département semble, aux dires de la TPG, tenter de se mettre en conformité avec les diverses circulaires propres à l'installation des DDFIP, mais une impasse flagrante sur l'ensemble des sujets qui concernent directement les agents : Immobilier (représentants CHS des deux organisations syndicales soussignées écartés de la transmission des informations), structurelle (il faut aller vite ...), et politique (l'important est de répondre à la commande ministérielle de fusion).

Contrairement à ce qu'a répondu Mme la TPG, la convocation préalable de CHS dans le cadre de cette nouvelle installation, travaux à la clé, ne constitue pas une option à la discrétion de l'administration, mais bel et bien une obligation prévue dans la circulaire précitée du Directeur Général.

Lors de ce CTP « informel », notre future hiérarchie commune voulait nous parler de méthode de travail, nous lui avons précisé qu'en fait de méthode, il fallait commencer par une véritable communication, puis concertation avec les représentants du personnel.

A ce qui est apparu comme polémique aux yeux de l'administration locale, nous avons répondu « engagement de la Direction Générale ».

Si, comme l'a invoqué Mme la TPG en séance « nous devons apprendre à nous connaître », cela ne signifie en aucun cas que nous nous cantonnerons à un dialogue social infructueux.

Nous avons préféré renvoyer à l'organisme compétent (le CHS et l'ensemble de ses membres) toutes les problématiques immobilières propres aux deux projets signalés ci-dessus (problématique des installations immobilières et conditions de travail).

II - COMPTE-RENDU DU CTP « FORMEL » DU 15/12/2009 PRESIDE PAR M. le DSF D'EURE-ET-LOIR par intérim

Vous l'aurez compris, en l'absence de consultation préalable des représentants du personnel auprès du CHS, il était hors de question que ce CTPD se réunisse valablement ce jour-là.

Nous avons informé en direct le Directeur du boycott des deux convocations, en l'attente de toute réunion utile de l'instance « CHS ».

Les représentants du personnel auprès de ce CTP « informel » en séance :

Syndicat National Union SNUI / SUD TRESOR :

Filière fiscale :

Christophe ARNOUX - Ludovic FORTIN - Noël THEUILLON - Philippe ROGER

Filière gestion publique : Eric SION

CGT IMPOTS / TRESOR :

Thierry DUCASSE - Anne-Marie CHARON